

*Privilège—M. Crosbie*

Monsieur le Président, je vous demande de déclarer qu'il y a présomption suffisante d'atteinte aux privilèges et de soumettre la question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Je vous prie de ne pas autoriser le député à comparer, ni de loin ni de près, un feuillet sur le litige des pêcheries à ce malheureux document qu'on a expédié de façon clandestine en franchise postale.

J'aimerais qu'on me fasse rapport sur le nombre de fois que le député a agi de la sorte cette année. Combien de millions d'envois abusifs a effectué le chef du NPD?

J'aimerais déposer ce document. Voilà la preuve qu'on devrait fournir au comité. Je suis prêt à comparaître devant le comité, tout comme le sont, au besoin, des centaines d'autres électeurs de Saint-Jean-Est qui sont dégoûtés de ce mépris cynique et manifeste à l'égard des règles de la démocratie parlementaire.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, j'ai entendu beaucoup de sottises depuis que je suis à la Chambre, mais je crois que le ministre des Transports (M. Crosbie) a dépassé toutes les bornes de la crédibilité en faisant cette intervention absurde.

Je ne crois pas qu'il y ait là matière à question de privilège. Je vous ai dit, monsieur, que je voulais soulever la question de privilège en raison de ce que ce ministre absurde a dit pendant la période des questions. Je voudrais faire quelques commentaires sur ses accusations.

Le ministre a parlé des principes directeurs de la Chambre qui régissent les privilèges de franchise postale octroyés aux députés. Le ministre sait très bien que ces principes directeurs et ces règlements s'appliquent non seulement à la brochure que j'ai envoyée cette fois-là mais aussi à tous les envois sans adresse faits par les députés de tous les partis, y compris les envois à leurs électeurs. Si le ministre soulève la question par esprit sectaire, ce qu'il a fait, je pourrais citer pendant quatre jours trois heures et 19 minutes des passages de tous les envois sans adresse faits par les députés de son parti et trouver dans absolument tous...

**Une voix:** Non vous n'y arriveriez pas.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre. Je voudrais qu'il m'écoute.

Ce que je veux dire, c'est que si l'on se met à accuser quelqu'un de faire de la propagande politique dans les publications envoyées par les députés, on peut dire tous les députés font continuellement de la propagande. Je l'ai affirmé publiquement lorsque la question a été soulevée à propos de députés des autres partis. Tous les députés savent que le député a le droit de faire des réflexions sectaires. Il en a toujours été ainsi

depuis que je suis au Parlement, dans les envois sans adresse comme dans les autres publications. C'est surtout pour cela que nous avons été élus. Je n'ai aucune excuse à faire à ce sujet.

Je voudrais parler d'autres passages de l'intéressante diatribe que le ministre a faite aujourd'hui. Le ministre a parlé d'impression et d'envoi par la poste. Qui a payé les frais d'impression? Je vais vous le dire, monsieur le Président, c'est le Nouveau parti démocratique du Canada. Je parlerai des conservateurs et de leurs obligations dans une minute.

Je viens de recevoir une copie de la brochure de la Poste. Certains passages ont été cochés. Certains députés peuvent envoyer du courrier gratuitement. C'est le cas pour la plupart des publications mais pour d'autres, il faut payer. Qui a payé pour cet envoi? C'est le Nouveau parti démocratique qui a payé pour l'expédition, comme pour les publications.

Quant aux frais d'impression dont le ministre a parlé, notre parti, le Nouveau parti démocratique, les a acquittés. Contrairement à ce que font les conservateurs dans leurs envois, ce dont je reparlerai dans un instant, nous avons payé les frais d'expédition.

Qu'en est-il de la date de cet envoi aux Terre-Neuviens?

**M. Crosbie:** La date n'a pas d'importance.

**M. Broadbent:** Le ministre dit cela parce que nous avons pris les conservateurs en flagrant délit de dépenses publiques après l'annonce de la date d'une élection. Voilà pourquoi il dit que la date n'a pas d'importance. Qu'il sache qu'elle en a pour le Nouveau parti démocratique.

**Mme Copps:** Ne soyez donc pas tant moralisateur.

**M. Broadbent:** Vous pourrez faire valoir votre point de vue dans un instant, madame.

La date n'a pas d'importance?

**M. Crosbie:** Non.

**M. Broadbent:** Il semble que des libéraux ne s'inquiètent pas de cette affaire. Cela m'étonne. Je note qu'il ne s'agit pas de la direction du parti libéral.

La date a de l'importance car, une fois la date d'une élection annoncée, comme tous les députés le savent, nous tombons sous le coup d'exigences de la loi en matière de dépenses, ce qui est parfaitement normal, et ce que je croyais avoir été accepté par tous les députés. Quelle est la date du document que critique le ministre? Je vais le lui dire. C'est le 19 février, soit avant l'émission des brefs pour l'élection dans Saint-Jean-Est.

Il semble donc que le ministre se trompe sur toute la ligne. Qui a payé pour la publication? Le Nouveau parti démocratique. Qui a payé pour l'expédition? Le Nouveau parti démocratique. L'envoi a-t-il été fait en période électorale? Pas du tout. Il a été fait avant l'émission des brefs.